

# Les remaniements parcellaires du Val-de-Ruz (NE)

*Au Val-de-Ruz, plaine fertile située entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et grenier à blé du canton, les remaniements parcellaires en cours constituent des opérations importantes pour les terres agricoles. Initiée au début des années 2000, une étude préliminaire a débouché sur la constitution de 3 syndicats d'améliorations foncières: en 2004 à Engollon, en 2005 à Savagnier-Dombresson et en 2007 à Fenin-Vilars-Saules (La Côte). Ces 3 syndicats ont pour buts une nouvelle répartition des terres, la rénovation et la construction de chemins nécessaires à la desserte des parcelles, ainsi que la réfection des réseaux de drainages plus que centenaires. Une attention particulière est portée à la nature et au paysage, pour maintenir voire améliorer l'EcoRéseau Val-de-Ruz existant.*

Nicolas JeanRichard

Dans le canton de Neuchâtel, les premiers remaniements parcellaires datent du début des années 1920. Le gros des travaux a débuté lors de la mise en place du plan Wahlen. Ensuite, les remaniements se sont poursuivis aussi bien en plaine qu'en montagne, avec les effets bénéfiques escomptés. Actuellement, plus de 85% des terres agricoles ont été remaniées. Au Val-de-Ruz, plaine fertile située entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et grenier à blé du canton, les remaniements en cours constituent des opérations importantes pour les terres agricoles. Ils font suite à plusieurs entreprises réalisées dès la fin des années 1980 pour permettre le passage de la route H20 reliant Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds.



Vue des SAF Engollon et La Côte, 2013.

Initiée au début des années 2000, une étude préliminaire a permis de situer 4 périmètres pour des éventuels syndicats d'améliorations foncières sur les territoires des anciennes communes de Fenin-Vilars-Saules, Engollon, Savagnier, Dombresson et

Villiers. Des groupes d'études ont été constitués et, sous la houlette du bureau d'ingénieurs Lüscher & Aeschlimann SA à Anet, des avant-projets ont été élaborés.

Il en est résulté à ce jour la constitution de 3 syndicats d'améliorations foncières (SAF) : en 2004 à Engollon, en 2005 à Savagnier-Dombresson et en 2007 à Fenin-Vilars-Saules (La Côte).

L'agriculture au Val-de-Ruz est mixte. Elle bénéficie d'un très important réseau de drainages construits dès la fin du 19ème siècle. Afin d'entretenir la fonction agricole de cette région, il est primordial de maintenir les drainages en état de fonctionnement, de permettre leur assainissement ou leur remplacement en cas de nécessité. C'est un des buts des syndicats en cours.

Parmi les autres buts de ces syndicats, il faut mentionner le regroupement des parcelles, la rénovation et la construction des chemins nécessaires à la desserte des parcelles. Dans le but de préserver la nature et le paysage, les syndicats ont également voué une attention toute particulière à l'écologie et au paysage.

## Nouvelle répartition des terres

Parmi ses premières attributions, la commission d'experts (constituée de 3 membres et de 2 suppléants, la même pour les 3 syndicats) s'est attelée aux opérations de taxation des terres. Elle a parcouru chacun des 3 périmètres de syndicat; tenant compte de la pente, de l'exposition, de la forme et d'obstacles dans la parcelle, de la proximité de la

forêt et de sondages à la tarière, elle a défini et mis à l'enquête sur plans des valeurs d'échange de terres, notées en points. Les meilleures terres agricoles avaient une valeur de 3,5 points, les plus faiblement taxées une valeur de 1 point. Ultérieurement pour déterminer la prétention de chaque propriétaire, le nombre de points d'une parcelle a été converti en franc (1 point = 1 franc). Les comités des syndicats ont ainsi mis à l'enquête, entre 2005 et 2009, le périmètre, le devis des travaux géométriques et la taxation des terres.



Extrait d'un plan de drainage original de l'ingénieur Chandora de 1897, Engollon

Lors de la prise des vœux, la commission d'experts a rencontré chaque propriétaire et a élaboré un projet de nouvelle répartition des terres. Elle a non seulement tenu compte de l'état de propriété mais aussi de l'état des locations des terres agricoles. Lors de la mise à l'enquête des nouvelles parcelles, le nombre de réclamations a pu être réduit au minimum.



Extrait du plan d'enquête des travaux de drainages et nouveaux collecteurs, SAF Engollon, 2013

## Zusammenfassung:

*Im fruchtbaren Val-de-Ruz, der Getreidekammer des Kantons zwischen Neuchâtel und La Chaux-de-Fonds, werden zurzeit wichtige Landumlegungen für die Landwirtschaft durchgeführt.*

*Zu Beginn des 21. Jahrhunderts wurden aufgrund einer Vorstudie drei Bodenverbesserungsgenossenschaften gegründet: 2004 in Engollon, 2005 in Savagnier-Dombresson und 2007 in Fenin-Vilars-Saules (La Côte).*

*Ziele dieser drei Körperschaften sind die Landumlegung, die Sanierung und der Bau von Zufahrtswegen zu den Parzellen und die Ausbesserung des mehr als hundertjährigen Drainagenetzes. Besonderes Augenmerk gilt dabei der Natur und Landschaft, damit die ökologische Vernetzung des Val-de-Ruz erhalten und verbessert werden kann.*

## Riassunto:

*Nella Val-de-Ruz, fertile pianura situata tra Neuchâtel e La Chaux-de-Fonds e granaio del Cantone, le ricomposizioni parcellari in corso sono operazioni di grande portata per i terreni agricoli.*

*All'inizio del nuovo millennio è stato avviato uno studio preliminare che ha dato vita a tre consorzi delle migliori fondiarie: nel 2004 a quello di Engollon, nel 2005 a quello di Savagnier-Dombresson e nel 2007 a quello di Fenin-Vilars-Saules (La Côte).*

*I tre consorzi mirano a una nuova ripartizione dei terreni, alla ristrutturazione e alla costruzione di accessi alle particelle oltre che al rinnovo degli impianti di drenaggio più che centenari. Si presta particolare attenzione alla natura e al paesaggio per salvaguardare o addirittura migliorare l'EcoRéseau Val-de-Ruz esistente.*

Même si cela n'a pas toujours facilité ses tâches, la commission d'experts a également pris en compte des échanges entre syndicats. Cela a permis une meilleure répartition des parcelles, puisque plusieurs propriétaires possédaient des terres dans 2, voire 3 syndicats!

L'Etat de Neuchâtel s'est vu aussi attribuer au nouvel état des emprises en bordure de routes cantonales et le long du Seyon pour de futurs élargissements de routes, respectivement d'espaces cours d'eau.

### Travaux de construction

Pour affiner leurs projets de travaux de construction des chemins et travaux d'assainissement (collecteurs et drainages), les 3 syndicats ont mandaté des bureaux d'ingénieurs spécialisés après des ap-

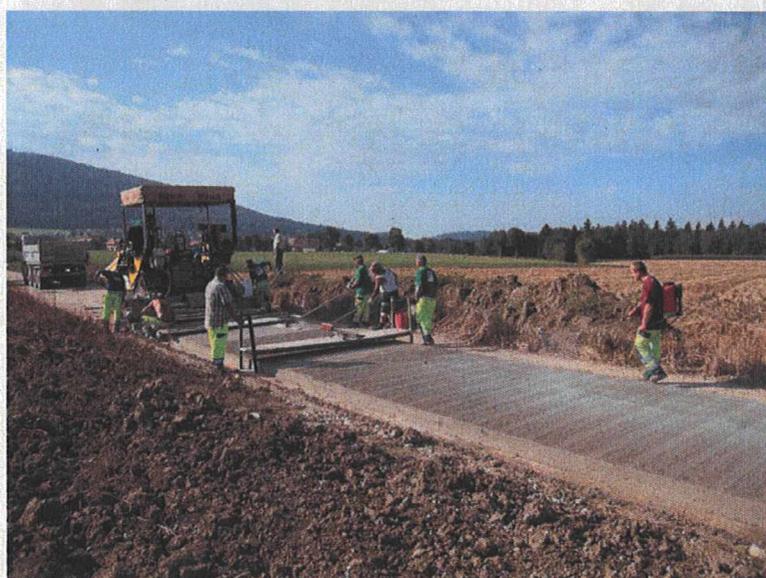
pels d'offres selon la législation en vigueur sur les marchés publics. Les projets de détail ont été mis à l'enquête publique et la décision d'approbation cantonale par le chef de département a valu permis de construire. Mis en soumission auprès d'entreprises du génie civil et/ou spécialisées en drainages, les travaux sont pratiquement terminés à Engollon. Ils ont débuté à la fin de l'été 2013 à Savagnier et ils devraient commencer en 2015 à La Côtière. Ils se réalisent par étapes en fonction des disponibilités financières du canton.



Travaux de drainages à Engollon, 2011



Commission d'experts en pleine taxation des terres à La Côtière, 2008



Bétonnage d'un chemin à Engollon, 2012

## Mesures de compensation

Dans le cadre de l'élaboration de leur rapport nature, les 3 syndicats ont voué une attention toute particulière à la nature et au paysage. Le réseau écologique EcoRéseau Val-de-Ruz a été validé par le canton et accepté par l'OFAG en 2001. Il a depuis lors été renouvelé. Il couvre une superficie de 4'200 ha, dont 216 ha de surfaces de compensation écologique SCE en réseau, et regroupe plus de 80 exploitants. Les 3 syndicats ont confirmé leur volonté de poursuivre les projets en maintenant la fonctionnalité et en valorisant plusieurs secteurs de grandes cultures. Comme la nouvelle répartition des terres entraîne une nouvelle répartition des surfaces de compensation, les exploitants ont été rendus attentifs à placer au mieux leurs prairies extensives. Les mesures de compensation obligatoires et volontaires des 3 syndicats ont été placées aussi pour compléter le réseau initial. Des remises à ciel ouvert de collecteurs de drainages sont réalisées, des plantations de buissons et haies sont entreprises et des bandes anti-érosives en prairie extensive permanente sont placées dans des secteurs en pente.

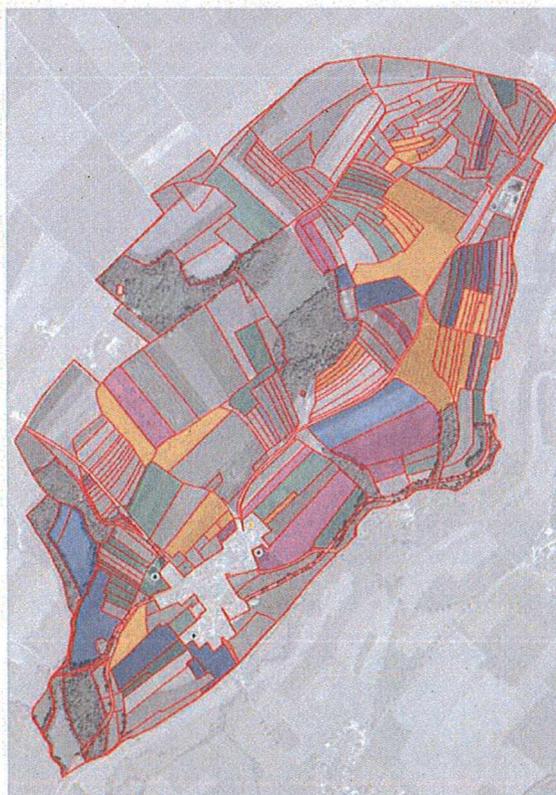
Pour permettre aux collectivités publiques (canton et commune) de devenir propriétaires de l'entier des terrains touchés par les captages d'eau potable des Prés Royers, il a été procédé en cours d'opérations à une extension du périmètre du SAF Savagnier. Les baux à ferme conclus avec les exploitants de ces terrains comportent des restrictions d'exploitation en lien avec la protection des eaux.

Bordant routes cantonales et ruisseaux traversant le périmètre, des talus abritent des populations de sanguisorbes officinales et d'azurés des paluds, papillon emblématique de l'EcoRéseau Val-de-Ruz. Les syndicats se sont engagés pour leur maintien.

## Projet pour les contributions à la qualité du paysage

Le projet à la qualité du paysage du Val-de-Ruz est un des deux projets pilotes du canton de Neuchâtel pour 2014. Le périmètre de projet s'étend sur 6'112 ha, il couvre une partie des territoires communaux de Val-de-Ruz, Valangin, Rochefort et Corcelles-Cormondrèche. La SAU couvre 3'897 ha, soit 63 % du périmètre, répartie entre un peu plus de 100 exploitations agricoles. L'ensemble forme une large plaine, marquée par les grandes cultures. Les allées d'arbres bordant les routes constituent un des éléments paysagers caractéristiques du périmètre

Ancien état de propriété ...



... et nouvel état de propriété à Engollon.



## Conclusion

et participent fortement à son identité. Le Seyon et ses affluents jouent un rôle majeur dans la composition du paysage du Val-de-Ruz. Les grands défis du projet consistent à conserver la mosaïque de cultures qui fait la spécificité du grand paysage et à renforcer la structuration du paysage de proximité tout en maintenant son caractère ouvert et productif.

Bénéficiant d'un fort soutien des pouvoirs publics, les travaux vont se poursuivre ces prochaines années. A terme, les agriculteurs bénéficieront de terrains propices à leurs activités, d'une dévestiture de qualité et de conditions favorables pour faire face aux nombreux défis de l'agriculture de demain.

## Statistiques des syndicats

		SAF Engollon	SAF Savagnier	SAF La Côtière
<b>Statistiques ancien état</b>	Surface [ha]	229	505	262
	Nombre de parcelles	320	1380	573
	Nombre de propriétaires	45	80	34
	<b>Moy. parcelles / propriétaire</b>	<b>7.11</b>	<b>17.25</b>	<b>16.85</b>
<b>Statistiques nouvel état</b>	Surface [ha]	229	505	262
	Nombre de parcelles	74	149	93
	Nombre de propriétaires	36	77	32
	<b>Moy. parcelles / propriétaire</b>	<b>2.06</b>	<b>1.94</b>	<b>2.91</b>
<b>Coût des travaux</b>	Travaux géométriques [Fr.]	525'000	1'000'000	700'000
	Construction chemins [Fr.]	2'455'000	3'450'000	2'100'000
	Travaux hydrauliques et nature [Fr.]	1'120'000	2'120'000	1'900'000
	<b>Coût total [Fr.]</b>	<b>4'100'000</b>	<b>6'570'000</b>	<b>4'700'000</b>
<b>Taux</b>	Taux subvention cantonale	40%	40%	40%
	Taux contribution fédérale	34+6%	34+6%	37+7%
	Taux subvention communale	5%	5%	5%
	Travaux non subventionnables [Fr.]	80'000	120'000	90'000
	<b>Coût moyen, part propriétaire [ct/m2]</b>	<b>30</b>	<b>22</b>	<b>23</b>

## Dates des principales étapes des syndicats

	SAF Engollon	SAF Savagnier	SAF La Côtière
<b>Constitution</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2007</b>
Enquête périmètre, taxation des terres et devis travaux géométriques	2005	2006	2009
Enquête chemins, rapport nature et devis travaux génie rural	2006	2007	2011
Etude du nouvel état (commission d'experts et OAFO)	2007 - 2009	2009 - 2011	2012 - 2014
Enquête nouvel état	2009	2011	2014
<b>Entrée en jouissance du nouvel état</b>	<b>2010</b>	<b>2012</b>	<b>2015</b>
Construction des chemins et assainissements (bureaux d'ingénieurs et entreprises privées)	2011 - 2014	2013 - 2017	2015 - 2018
Epuration des servitudes (SGRF et OAFO)	2017-2021	2022 - 2023	2023 - 2024
Abornement du nouvel état et mensuration officielle (bureaux privés)	2013 - 2015	2017 - 2020	2019 - 2021
Répartition des frais	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025
<b>Dissolution</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>

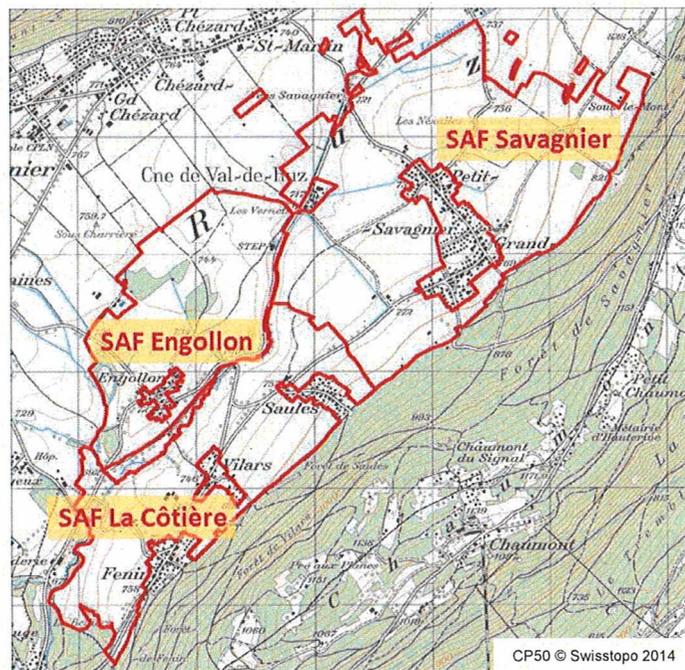
**ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département du développement  
territorial et de l'environnement  
Service de l'agriculture  
Office des améliorations structurelles  
Route de l'Aurore 1  
CH - 2053 Cernier

[oasa@ne.ch](mailto:oasa@ne.ch)

[www.ne.ch/sagr](http://www.ne.ch/sagr)



CP50 © Swisstopo 2014

Mise à jour 2022 de l'article paru dans : Info 2014 Ländliche Entwicklung Développement rural Sviluppo rurale

Une publication de :  Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Office fédéral de l'agriculture OFAG**  
Unité de direction Paiements directs et développement rural

et

  
Schweizerische Vereinigung für ländliche Entwicklung  
Association suisse pour le développement rural  
Associazione svizzera per lo sviluppo rurale  
Associazziun svizra per il svilup rural